# Impact des nouvelles technologies sur la presse en Europe

1996/2238(INI) - 24/09/1997

Face aux problèmes que connaît la presse écrite et qui sont encore plus accentués par le développement de médias électroniques, la commission, par le biais du rapport d'initiative de Mme Katerina DASKALAKI (UPE, G), propose une série d'initiatives concrètes pour garantir l'originalité, le rôle et la permanence de l'écrit. Il s'agit, entre autres, de créer les conditions pour la mise en place d'un dialogue sur la nécessité d'un cadre légal et institutionnel pour la protection des droits sociaux et professionnels des journalistes, de préserver la protection des droits intellectuels et moraux ou encore d'envisager une harmonisation vers le bas, voire même un taux zéro, pour la TVA applicable aux journaux et aux périodiques de même que l'instauration de règles communes en matière de réduction des droits postaux, des coûts de télécommunications et de transport. Par ailleurs, le rapport met également l'accent sur la nécessité d'une réflexion, au sein de la profession, pour la mise en place de mesures d'autorégulation afin d'éviter le sensationnalisme ou l'intrusion dans la vie privé qui sont le fait d'une certaine presse à scandales. D'une manière générale, on demande à la Commission européenne de présenter une communication analysant les différents problèmes qui se posent à la presse écrite en matière de concurrence et de préservation du pluralisme.